

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/11/2024 - 49456 - 2022 B 05890 - 913 637 450 - 185 AKADEMY

185 AKADEMY
EURL au capital de 1,00 €
Siège social : 8 avenue Mal Leclerc 92190 Meudon
RCS Nanterre 913 637 450

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 31 décembre 2022

Le 31 décembre 2022 (trente-et-un décembre deux mille vingt-deux) à 14h30 (quatorze heures trente), Enzo, Paul MATTE demeurant 8 avenue du Maréchal Leclerc 92360 Meudon, associé unique de la société 185 AKADEMY EURL au capital de 1,00 €, divisé en 1 parts sociales de 1,00 € chacune, propriétaire de la totalité des parts constituant le capital, a décidé de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

L'associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux stipulations statutaires et aux dispositions des articles L.237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L.237-2 du Code de commerce.

Pendant cette période, la dénomination sociale de la société sera suivie de la mention « société en liquidation ». Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur, devront figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la liquidation au siège social de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DU LIQUIDATEUR

L'associé unique, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, sur proposition du président, de nommer en qualité de liquidateur, et ce, pour toute la durée de la liquidation, Enzo, Paul MATTE demeurant 8 avenue du Maréchal Leclerc 92360 Meudon, ici présent. Ce dernier déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être confiées et n'être frappé d'aucune des interdictions prévues par les dispositions de l'article L. 237-4 du Code de commerce de nature à lui en empêcher l'exercice.

Dans l'hypothèse où le liquidateur viendrait à cesser ses fonctions pour quelque cause que ce soit, il sera procédé à son remplacement dans le mois par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur, comme tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, sera soumis à toutes les obligations attachées à son mandat et notamment :

- il devra procéder aux formalités de publicité prévues par la loi, tant au début qu'au cours et à la fin de la liquidation ;
- il établira, dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit par lequel il rendra compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé ;
- en fin de liquidation, il convoquera l'assemblée générale des associés pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de gestion et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

L'assemblée générale confère au liquidateur, comme à tout autre liquidateur qui viendrait à être nommé en remplacement, et sous les seules restrictions visées ci-après concernant la cession ou l'apport de tout ou partie de l'actif, les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée .

TROISIEME RESOLUTION : POUVOIR AU PORTEUR

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé après lecture par :

L'associé unique,

Fait à 92190 Meudon,

Le 31 décembre 2022,

Nom(s) et Signature(s)

MATTE ENZO

